

APPLICATION – DOCUMENT 2

Informations relatives à la deuxième année

La seconde année, les données sont les suivantes :

- les achats mensuels augmentent de 20 % à partir du mois de janvier (rappel : les achats de l'année 1 s'élevaient à 6 000 €),
- les ventes mensuelles de janvier sont identiques à celles de décembre (2 400 €) et en février augmentent de 20% (ce nouveau montant sera stable ensuite).
- les autres charges décaissables immédiatement sont annuellement de 13 000 €.

Les fournisseurs sont payés à 1 mois.

Les clients règlent à 60 jours.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 6 000 € pour l'année.

Le résultat de l'année 1 est mis en réserves.